



PROJET FINAL

Norme internationale

ISO/FDIS 59040

Économie circulaire — Fiche de données de circularité des produits

Circular economy — Product circularity data sheet

ISO/TC 323

Secrétariat: **AFNOR**

Début de vote:
2024-10-24

Vote clos le:
2024-12-19

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[ISO 59040](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/f6d22845-b15a-43de-9cce-2bc87f8fb8b2/iso-59040)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/f6d22845-b15a-43de-9cce-2bc87f8fb8b2/iso-59040>

LES DESTINATAIRES DU PRÉSENT PROJET SONT INVITÉS À PRÉSENTER, AVEC LEURS OBSERVATIONS, NOTIFICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ DONT ILS AURAIENT ÉVENTUELLEMENT CONNAISSANCE ET À FOURNIR UNE DOCUMENTATION EXPLICATIVE.

OUTRE LE FAIT D'ÊTRE EXAMINÉS POUR ÉTABLIR S'ILS SONT ACCEPTABLES À DES FINS INDUSTRIELLES, TECHNOLOGIQUES ET COM-MERCIALES, AINSI QUE DU POINT DE VUE DES UTILISATEURS, LES PROJETS DE NORMES INTERNATIONALES DOIVENT PARFOIS ÊTRE CONSIDÉRÉS DU POINT DE VUE DE LEUR POSSIBILITÉ DE DEVENIR DES NORMES POUVANT SERVIR DE RÉFÉRENCE DANS LA RÉGLEMENTATION NATIONALE.

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

ISO 59040

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/f6d22845-b15a-43de-9cce-2bc87f8fb8b2/iso-59040>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2024

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	v
Introduction	vi
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
3.1 Termes relatifs aux relations entre acquéreurs et fournisseurs	1
3.2 Termes relatifs à la fiche de données de circularité des produits	3
3.3 Termes relatifs à l'évaluation de la conformité	5
4 Abréviations	6
5 Gouvernance de la gestion d'une FDCP	7
5.1 Généralités	7
5.2 Stratégie de relations entre l'acquéreur et le fournisseur	7
5.3 Plan de relations entre l'acquéreur et le fournisseur et accord associé	7
5.4 Évaluation et traitement des risques liés à la FDCP	8
6 Élaboration et tenue à jour d'un modèle de FDCP	9
6.1 Modèle de FDCP	9
6.1.1 Généralités	9
6.1.2 Conception d'un modèle de FDCP	10
6.2 Structure du modèle de FDCP	12
6.3 Catégorie: modèle de FDCP (UID 1.0.0.00)	14
6.3.1 Généralités	14
6.3.2 Module: émetteur du modèle de FDCP (UID 1.1.0.00)	14
6.3.3 Module: identifiant du modèle de FDCP (UID 1.2.0.00)	14
6.3.4 Module: version du modèle de FDCP (UID 1.3.0.00)	14
6.3.5 Module: page d'identifiants permanents (UID 1.4.0.00)	15
6.4 Catégorie: informations relatives à la société et au produit (UID 2.0.0.00)	16
6.4.1 Généralités	16
6.4.2 Module: Identification du produit (UID 2.1.0.00)	16
6.4.3 Module: Identification du fournisseur (UID 2.2.0.00)	16
6.4.4 Module: informations relatives au site de production (UID 2.3.0.00)	17
6.4.5 Module: émission de la FDCP (UID 2.4.0.00)	18
6.4.6 Module: révision de la FDCP (UID 2.5.0.00)	18
6.5 Catégorie: Intrants de matériaux (UID 3.0.0.00)	19
6.5.1 Généralités	19
6.5.2 Module: composition du produit (UID 3.1.0.00)	19
6.5.3 Module: substances dangereuses et substances préoccupantes (UID 3.2.0.00)	20
6.5.4 Module: Contenu réutilisé (UID 3.3.0.00)	21
6.5.5 Module: matériaux recyclés (UID 3.4.0.00)	21
6.5.6 Module: matériaux renouvelables (UID 3.5.0.00)	22
6.6 Catégorie: production circulaire (UID 4.0.0.00)	23
6.6.1 Généralités	23
6.6.2 Module: énergie renouvelable (UID 4.1.0.00)	23
6.6.3 Module: réutilisation ou recirculation de l'eau (UID 4.2.0.00)	24
6.7 Catégorie: durabilité et durée de vie prolongée (UID 5.0.0.00)	24
6.7.1 Généralités	24
6.7.2 Module: fiabilité (UID 5.1.0.00)	25
6.7.3 Module: maintenance et réparation (UID 5.2.0.00)	26
6.7.4 Module: évolutivité (UID 5.3.0.00)	27
6.7.5 Module: désinstallation (UID 5.4.0.00)	28
6.7.6 Module: démontage (UID 5.5.0.00)	28
6.7.7 Module: réutilisation (UID 5.6.0.00)	29
6.7.8 Module: remise en état (UID 5.7.0.00)	30
6.8 Catégorie: circularité en fin de période d'utilisation du produit (UID 6.0.0.00)	30

ISO/FDIS 59040:2024(fr)

6.8.1	Généralités.....	30
6.8.2	Module: portion de produit rejetée dans l'environnement pendant l'utilisation (UID 6.1.0.00).....	30
6.8.3	Module: démantèlement (UID 6.2.0.00).....	31
6.8.4	Module: refabrication (UID 6.3.0.00).....	32
6.8.5	Module: recyclage (UID 6.4.0.00).....	33
6.8.6	Module: compostage et biodégradabilité (UID 6.5.0.00).....	34
6.9	Catégorie: avantages de la circularité (UID 7.0.0.00).....	35
6.9.1	Généralités.....	35
6.9.2	Module: avantages environnementaux (UID 7.1.0.00).....	35
7	Gestion d'une FDCP.....	36
7.1	Prérequis au traitement d'une FDCP.....	36
7.1.1	Exigences.....	36
7.1.2	Recommandations.....	37
7.2	Partage d'une FDCP.....	37
7.2.1	Exigences.....	37
7.2.2	Recommandations.....	38
7.3	Processus de gouvernance des DI pour les FDCP.....	38
7.3.1	Exigences.....	38
7.3.2	Recommandations.....	38
7.4	Processus de modification d'une FDCP.....	39
7.4.1	Exigences.....	39
7.4.2	Recommandations.....	39
7.4.3	Processus de gestion des incidents affectant les FDCP — Exigences.....	39
7.5	Évaluation de la conformité d'une FDCP.....	40
7.5.1	Exigences.....	40
7.5.2	Recommandations.....	40
8	Recommandations relatives à l'utilisation spécifique d'une FDCP.....	40
8.1	Généralités.....	40
8.2	Compilation d'informations dans une FDCP.....	41
8.3	Utilisation de pages.....	41
8.4	Disponibilité des données.....	41
Annexe A (informative) Tableau des relations entre l'Article 6 et les déclarations.....		42
Bibliographie.....		45

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'ISO attire l'attention sur le fait que la mise en application du présent document peut entraîner l'utilisation d'un ou de plusieurs brevets. L'ISO ne prend pas position quant à la preuve, à la validité et à l'applicabilité de tout droit de propriété revendiqué à cet égard. À la date de publication du présent document, l'ISO n'avait pas reçu notification qu'un ou plusieurs brevets pouvaient être nécessaires à sa mise en application. Toutefois, il y a lieu d'avertir les responsables de la mise en application du présent document que des informations plus récentes sont susceptibles de figurer dans la base de données de brevets, disponible à l'adresse www.iso.org/patents. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de brevet.

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 323, *Économie circulaire*.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

Introduction

L'économie mondiale est «linéaire», car elle est principalement basée sur l'extraction, la production, l'utilisation et l'élimination. Cette économie linéaire conduit à l'épuisement des ressources, à la perte de biodiversité, à la génération de déchets, à des pertes et rejets nocifs, le tout nuisant collectivement et dangereusement à la capacité de notre planète à continuer à répondre aux besoins des générations futures^[49]. En outre, plusieurs limites planétaires ont déjà été atteintes ou dépassées.

Il est de plus en plus évident qu'une transition vers une économie plus circulaire, basée sur une utilisation circulaire des ressources peut contribuer à satisfaire les besoins actuels et à venir de l'homme (bien-être, logement, nutrition, soins de santé, mobilité, etc.). La transition vers une économie circulaire peut également contribuer à la création et au partage de davantage de valeur au sein de la société et entre les parties intéressées, tandis que les ressources naturelles sont gérées de manière à être reconstituées et renouvelées de manière durable, en garantissant la qualité et la résilience des écosystèmes.

Les organismes reconnaissent de nombreuses raisons potentielles de s'engager dans une économie circulaire (par exemple, proposer des solutions plus ambitieuses et durables, améliorer les relations avec les parties intéressées, accéder à des moyens plus efficaces et efficaces de respecter leurs engagements volontaires ou les exigences légales, s'impliquer dans l'atténuation du changement climatique ou dans l'adaptation à ce dernier, gérer les risques d'épuisement des ressources, accroître la résilience des systèmes environnementaux, économiques et sociaux), tout en contribuant à satisfaire les besoins humains.

La famille de normes ISO 59000 (voir la [Figure 1](#)) est conçue pour harmoniser la compréhension de l'économie circulaire et aider à sa mise en œuvre et sa mesure. Cette série aide également les organismes, tels que le gouvernement, les entreprises et les organismes à but non lucratif, à contribuer à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies^[50].

ISO 59004, *Économie circulaire — Vocabulaire, principes et recommandations pour la mise en œuvre*

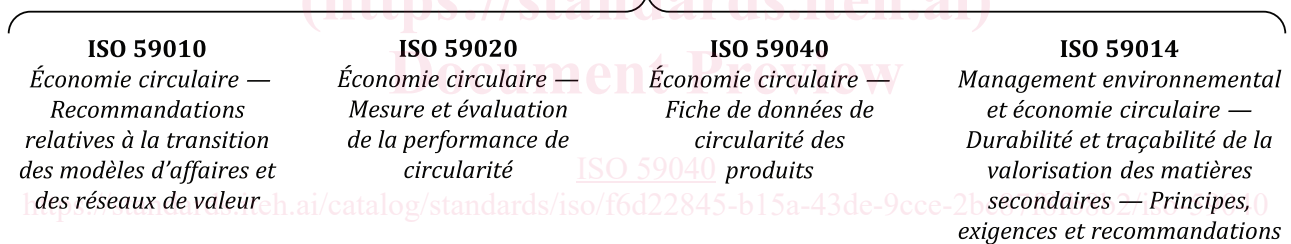


Figure 1 — La famille de normes ISO 59000

Les organismes du monde entier travaillent avec des fournisseurs pour acquérir des produits. Nombre d'entre eux établissent des relations multiples avec des fournisseurs pour couvrir une étendue de besoins métier, tels que les achats, le développement, la fabrication, les ventes et les services après-vente. À l'inverse, les fournisseurs proposent des produits à différents acquéreurs.

Il convient que les acquéreurs et les fournisseurs désireux d'établir ou ayant établi une relation dans le but de traiter une variété de produits introduisent une fiche de données de circularité des produits (FDCP) basée sur les principes de l'économie circulaire décrits dans la famille de normes ISO 59000. La FDCP est destinée à fournir des informations permettant de comprendre les aspects de circularité d'un produit, conformément aux principes de l'économie circulaire définis dans la famille de normes ISO 59000. La FDCP est une méthode permettant de rendre compte de la performance de circularité d'un produit à l'aide de déclarations de FDCP fournissant des données vérifiables.

Le présent document:

- fournit une méthodologie générale de mise en œuvre, d'exploitation, de suivi, de revue et de tenue à jour d'une FDCP lors de l'acquisition ou de la fourniture de produits;

- b) spécifie les exigences de communication des informations à utiliser lors de la création d'un modèle de FDCP et fournit des recommandations sur la gestion et le partage d'une FDCP;
- c) contient des recommandations et des exigences sur la manière d'échanger des informations produits qui soutiennent l'économie circulaire à l'aide d'une FDCP;
- d) est destiné à faciliter les modèles d'entreprise fondés sur l'économie circulaire tels que spécifiés dans l'ISO 59010, en se concentrant sur l'échange des aspects de circularité des produits (relation interentreprise);
- e) est destiné à être utilisé par tout organisme souhaitant adopter des pratiques fondées sur l'économie circulaire dans ses relations avec les fournisseurs ou les acquéreurs.

Les données collectées grâce à cette méthode peuvent être utilisées pour la documentation numérisée des produits.

Pour garantir l'application du présent document, il peut être utile de disposer de systèmes soumis à essai et éprouvés qui appliquent la méthodologie spécifiée pour la gestion des données relatives à la circularité des produits. Conformément à le Guide ISO/IEC 17, il convient de rendre accessibles des solutions adaptées à toutes les tailles d'entreprises afin de réduire les charges de travail. Pour que les petites entreprises puissent gérer efficacement les systèmes et se conformer au présent document, des programmes de formation peuvent être mis en place. Ces programmes peuvent viser à former les petites entreprises à l'utilisation des systèmes et à la compréhension des exigences du présent document. Sachant que les petites entreprises ont besoin de plus de temps et de ressources pour mettre en œuvre le présent document, une période de transition peut être prévue.

La structure du présent document est représentée à la [Figure 2](#).

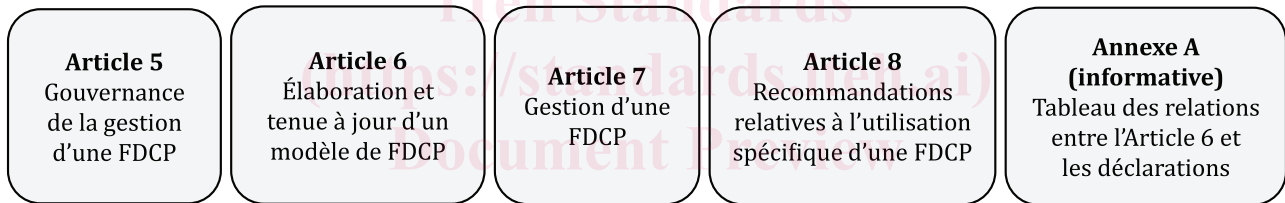


Figure 2 — Vue d'ensemble de la structure

[L'Article 5](#) fournit des recommandations destinées à aider l'acquéreur et le fournisseur à réussir l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan de relations entre l'acquéreur et le fournisseur, ainsi que l'accord associé. [L'Article 5](#) fournit également des recommandations pour la prise en compte des FDCP du point de vue du management du risque.

Il convient qu'un organisme suive les recommandations contenues dans [l'Article 5](#) dans le contexte de l'utilisation d'une FDCP pour l'acquisition ou la fourniture de produits, ou les deux.

[L'Article 6](#) fournit des exigences et recommandations pour l'élaboration et la tenue à jour d'un modèle de FDCP. Il fournit des recommandations relatives aux déclarations obligatoires et supplémentaires qui peuvent être prises en compte lors de l'élaboration d'un modèle de FDCP.

[L'Article 7](#) fournit des exigences et recommandations à destination des fournisseurs concernant les processus de production et de gestion d'une FDCP. Un fournisseur répond à chaque déclaration obligatoire d'un modèle de FDCP afin de revendiquer sa conformité au présent document. Les déclarations et informations supplémentaires d'un modèle de FDCP ne sont pas une exigence du présent document, ce qui signifie qu'un fournisseur peut revendiquer sa conformité au présent document sans les remplir.

[L'Article 8](#) fournit des recommandations concernant l'application et l'utilisation spécifiques d'une FDCP.

[L'Annexe A](#) fournit un tableau des relations entre [l'Article 6](#) et les déclarations de FDCP.

ISO/FDIS 59040:2024(fr)

Dans le présent document, les formes verbales suivantes sont utilisées:

- «doit» exprime une exigence;
- «il convient de/que» exprime une recommandation;
- «peut/il est admis/permis» exprime une permission;
- «peut/il est possible» exprime une possibilité ou une capacité.

iTeh Standards (<https://standards.iteh.ai>) Document Preview

[ISO 59040](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/f6d22845-b15a-43de-9cce-2bc87f8fb8b2/iso-59040)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/f6d22845-b15a-43de-9cce-2bc87f8fb8b2/iso-59040>

Économie circulaire — Fiche de données de circularité des produits

1 Domaine d'application

Le présent document établit une méthodologie générale permettant un échange d'informations qui favorise l'interopérabilité des informations liées à l'économie circulaire, grâce à l'utilisation d'une fiche de données de circularité des produits (FDCP).

Le présent document précise les exigences relatives à l'élaboration d'une FDCP par un organisme, de quelque type, taille et nature que ce soit, lors de l'acquisition ou de la fourniture de produits, afin de permettre l'échange d'informations produits liées à l'économie circulaire, sans divulguer d'informations commerciales confidentielles.

Le présent document précise également les exigences relatives au format de déclaration à utiliser lors de la création d'un modèle de FDCP, en fonction des déclarations de circularité choisies et utilisées conformément aux caractéristiques du produit concerné.

En outre, le présent document fournit des recommandations sur la gestion et le partage d'une FDCP, ainsi que sur la création d'un modèle de FDCP.

2 Références normatives

Les documents suivants sont cités dans le texte de sorte qu'ils constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 59004:2024, *Économie circulaire — Vocabulaire, principes et recommandations pour la mise en œuvre*

ISO 59020:2024, *Économie circulaire — Mesure et évaluation de la performance de circularité*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et les définitions de l'ISO 59004 ainsi que les suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

- ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>
- IEC Electropedia: disponible à l'adresse <https://www.electropedia.org/>

3.1 Termes relatifs aux relations entre acquéreurs et fournisseurs

3.1.1

acquéreur

organisme (3.1.2) qui acquiert ou se procure auprès d'une autre partie un *produit* (3.1.3) destiné à, ou demandé par, cet organisme

EXEMPLE Consommateur, utilisateur final, détaillant, destinataire d'un produit ou service issu d'un processus interne, bénéficiaire, acheteur.

[SOURCE: ISO/IEC IEEE 15288:2023, 3.1, modifié — «organisme» remplace «partie prenante», «auprès d'une autre partie un produit destiné à, ou demandé par, cet organisme» remplace «un système, produit ou service auprès d'un fournisseur». L'exemple remplace la Note 1 à l'article.]

3.1.2

organisme

personne ou groupe de personnes ayant un rôle avec les responsabilités, l'autorité et les relations lui permettant d'atteindre ses objectifs

Note 1 à l'article: Le concept d'organisme englobe sans s'y limiter, les travailleurs indépendants, les compagnies, les sociétés, les firmes, les entreprises, les administrations, les partenariats, les organisations caritatives ou les institutions, ou bien une partie ou une combinaison des entités précédentes, à responsabilité limitée ou ayant un autre statut, de droit public ou privé (par exemple, fondation, syndicat, association, agence, municipalité, région, pays, agences intergouvernementales).

Note 2 à l'article: Un groupe d'organismes peut également être considéré comme un organisme qui a, seul ou collectivement, ses propres objectifs.

[SOURCE: ISO 59004:2024, 3.4.1]

3.1.3

produit

objet physique conçu ou utilisé dans un but précis

Note 1 à l'article: Un produit peut être, par exemple:

- un bien de tout type;
- du matériel (par exemple, pièce mécanique de moteur, pièce de rechange, consommable);
- des dispositifs ou composants de matériels électriques ou électroniques (par exemple, ordinateurs, équipements de communication et capteurs);
- une matière issue de processus (par exemple, lubrifiant, ciment).

[SOURCE: ISO 59004:2024, 3.2.2]

3.1.4

risque

effet de l'incertitude

[SOURCE: ISO 14050:2020, 3.1.7]

3.1.5

information sensible

information qui nécessite d'être protégée contre l'indisponibilité, l'accès non autorisé, la modification ou la divulgation publique en raison des effets négatifs possibles sur une personne, une *organisation* (3.1.2), la sécurité nationale ou la sécurité publique

[SOURCE: ISO/IEC 27002:2022, 3.1.33]

3.1.6

fournisseur

organisme (3.1.2) ou personne qui conclut un accord avec une autre partie pour la fourniture d'un *produit* (3.1.3)

Note 1 à l'article: Il peut s'agir, par exemple, du producteur, fabricant, distributeur, détaillant ou marchand d'un produit.

Note 2 à l'article: Les types de fournisseurs comprennent les organismes qui autorisent la négociation d'accords avec un *acquéreur* (3.1.1) et ceux qui n'autorisent pas la négociation d'accords (par exemple, les accords de licence pour l'utilisateur final, les conditions d'utilisation, les produits open source, les droits d'auteur ou les communiqués relatifs à la propriété intellectuelle).

[SOURCE: ISO/IEC IEEE 15288:2023, 3.45, modifié — «une autre partie» remplace «un acquéreur» et «ou un service» a été supprimé dans la définition. Les notes à l'article remplacent l'exemple et la note à l'article.]

3.1.7

relations avec le fournisseur

accord ou ensemble d'accords entre des *acquéreurs* (3.1.1) et des *fournisseurs* (3.1.6) pour la conduite des activités et la livraison des *produits* (3.1.3)

[SOURCE: ISO/IEC 27036-1:2021, 3.9, modifié — «ou des services, et l'atteinte d'avantages commerciaux» a été supprimé de la fin de la définition.]

3.2 Termes relatifs à la fiche de données de circularité des produits

3.2.1

chaîne de contrôle

processus par lequel les intrants et les extrants ainsi que les informations associées sont transférés, suivis et contrôlés à mesure qu'ils passent par chaque étape de la chaîne d'approvisionnement correspondante

[SOURCE: ISO 22095:2020, 3.1.1]

3.2.2

économie circulaire

système économique qui utilise une approche systémique pour maintenir un flux circulaire des ressources, en recouvrant, conservant ou augmentant leur valeur, tout en contribuant au développement durable

Note 1 à l'article: Les ressources peuvent être considérées à la fois sous l'angle des stocks et des flux.

Note 2 à l'article: Le flux entrant de ressources vierges est maintenu au niveau le plus bas possible et le flux circulaire des ressources reste le plus fermé possible afin de réduire au minimum les déchets, les pertes et les rejets produits par le système économique.

[SOURCE: ISO 59004:2024, 3.1.1]

3.2.3

désinstallation

procédé consistant à retirer un *produit* (3.1.3) de son support ou de sa fixation, sans endommager le produit ou ses performances, ni contaminer d'autres produits ou assemblages

EXEMPLE 1 Performance d'un produit telle que des fonctions statiques ou mécaniques.

EXEMPLE 2 Produit désinstallé d'un bâtiment ou d'un véhicule.

Note 1 à l'article: Une installation et une désinstallation propres des produits sont fondamentales pour leur réparation et leur utilisation ultérieure. Ces opérations peuvent survenir à plusieurs niveaux. Par exemple, un produit assemblé conçu pour être installé dans un produit plus complexe, tel qu'une batterie dans un ordinateur. Ou un produit assemblé conçu pour être installé dans un bâtiment ou un véhicule.

3.2.4

démontage

processus par lequel un *produit* (3.1.3) est désassemblé de telle sorte qu'il peut ultérieurement être réassemblé et rendu opérationnel

[SOURCE: IEC 62542:2013, 6.1, modifié — «un produit» remplace «un élément» et «peut» remplace «pourrait».]

3.2.5

démantèlement

processus par lequel un *produit* (3.1.3) est démonté de sorte qu'il ne puisse plus être réassemblé et rendu opérationnel

Note 1 à l'article: Après un démantèlement, certaines parties peuvent être réutilisées.

Note 2 à l'article: Dans certaines langues ou secteurs, le terme «démantèlement» est synonyme de «démontage» ou «désinstallation».

[SOURCE: ISO 14009:2020, 3.2.16, modifié — Une partie de la définition a été déplacée dans la Note 1 à l'article. La Note 2 à l'article a été ajoutée.]

3.2.6 interopérabilité

aptitude des *organismes* (3.1.2) à communiquer et interagir de manière efficace

Note 1 à l'article: L'interopérabilité est dite significative si les interactions peuvent avoir lieu au moins à l'un ou aux quatre niveaux de vue d'interopérabilité suivants: données, service, processus et métier.

[SOURCE: ISO 11354-1:2011, 2.1, modifié — «d'entreprise» a été supprimé du terme. «organismes» remplace «entreprises et des entités qui les composent» dans la définition.]

3.2.7 substance dangereuse

substance susceptible de nuire à la santé humaine ou à l'environnement avec un effet immédiat ou différé, soit par nature, soit par interaction avec d'autres facteurs

Note 1 à l'article: Les substances dangereuses sont généralement identifiées par des réglementations internationales ou nationales qui régissent leur traitement et leur élimination.

[SOURCE: ISO 59014:2024, 3.9]

3.2.8 matière matériau

substance ou mélange de substances dans un *produit* (3.1.3) ou partie de produit

[SOURCE: IEC 62474:2018, 3.15, modifié — Le terme admis «matériau» a été ajouté dans la version française uniquement.]

3.2.9 fiche de données de circularité des produits FDCP

déclaration de produit présentant des informations normalisées sur les aspects de circularité d'un *produit* (3.1.3) qui peuvent être utilisées en tout ou partie par d'autres parties intéressées pour permettre l'évaluation de la circularité du produit en question

3.2.10 déclaration de fiche de données de circularité des produits déclaration de FDCP

informations décrivant les aspects de circularité d'un *produit* (3.1.3) dans un format Vrai ou Faux vérifiable

Note 1 à l'article: Les déclarations de FDCP sont soit générales soit spécifiques à un secteur.

Note 2 à l'article: Des déclarations sectorielles sont utilisées le cas échéant.

Note 3 à l'article: Les déclarations de FDCP sont renseignées par l'organisme qui fournit les produits.

3.2.11 modèle de fiche de données de circularité des produits modèle de FDCP

formulaire composé d'informations commerciales, de *déclarations de FDCP* (3.2.10) et d'informations supplémentaires

Note 1 à l'article: Une *FDCP* (3.2.9) est un formulaire rempli par un *fournisseur* (3.1.6) sur la base d'un modèle de FDCP.

3.2.12

matériau recyclé post-consommation

matériau (3.2.8) qui a été retraité à partir de déchets provenant d'utilisateurs finaux

Note 1 à l'article: Les utilisateurs finaux peuvent être des individus ou des entités tels que les ménages ou des installations commerciales, industrielles ou institutionnelles dans leur rôle d'utilisateurs finaux.

Note 2 à l'article: Ceci comprend les retours de matériau de la chaîne de distribution.

[SOURCE: IEC 82474-1:—¹), 3.4.6]

3.2.13

matériau recyclé pré-consommation

matériau (3.2.8) qui a été retraité à partir de déchets détournés du processus de fabrication

Note 1 à l'article: Est exclue la réutilisation de matériaux tels que ceux issus du retraitement, du rebroyage ou les résidus générés pendant un procédé donné et pouvant être récupérés [pour valorisation] au sein de ce même procédé qui les a générés.

Note 2 à l'article: Les matériaux recyclés pré-consommation sont parfois appelés «matériaux issus du recyclage post-industriel».

[SOURCE: IEC 82474-1:—, 3.4.4]

3.2.14

contenu recyclé

proportion, en masse, de *matériau recyclé* (3.2.8) dans un *produit* (3.1.3)

[SOURCE: ISO 14009:2020, 3.2.23]

3.2.15

énergie renouvelable

énergie produite à partir d'une ressource renouvelable

3.2.16

secteur

domaine d'une industrie ou d'une technologie où des pratiques spécialisées sont utilisées, requérant une connaissance spécifique du produit concerné, des compétences, un appareillage ou une formation spécifique

Note 1 à l'article: Un secteur peut être interprété comme étant un *produit* (3.1.3) (assemblages soudés) ou une industrie (aérospatiale, essais en exploitation).

[SOURCE: ISO 9712:2021, 3.37, modifié — «pratiques» remplace «pratiques d'END» dans la définition. «pièces moulées» a été supprimé de la Note 1 à l'article.]

3.2.17

déclaration

disposition formulant une information

[SOURCE: ISO/IEC 20944-1:2013, 3.1.5.2]

3.3 Termes relatifs à l'évaluation de la conformité

3.3.1

audit

processus permettant d'obtenir des informations pertinentes sur un objet de *l'évaluation de la conformité* (3.3.2) et de l'évaluer objectivement pour déterminer dans quelle mesure les exigences spécifiées sont respectées

Note 1 à l'article: Les exigences spécifiées sont définies avant la réalisation d'un audit de manière à obtenir des informations pertinentes.

1) En cours d'élaboration. Stade au moment de la publication: IEC/FDIS 82474-1:2024.

Note 2 à l'article: Les systèmes de management, les processus, les *produits* (3.1.3) et les services sont des exemples d'objets d'audit.

Note 3 à l'article: À des fins d'accréditation, le processus d'audit est appelé «évaluation».

[SOURCE: ISO/IEC 17000:2020, 6.4]

3.3.2

évaluation de la conformité

démonstration que les exigences spécifiées sont respectées

[SOURCE: ISO/IEC 17000:2020, 4.1, modifié — Les Notes 1 à 4 à l'article ont été supprimées.]

3.3.3

tierce partie

personne ou organisme reconnu(e) comme indépendant(e) des parties en cause, en ce qui concerne le sujet en question

[SOURCE: ISO 14050:2020, 3.2.8]

3.3.4

vérification

confirmation d'une déclaration, par des preuves objectives, que les exigences spécifiées ont été satisfaites

Note 1 à l'article: La vérification est considérée comme un processus permettant d'évaluer une déclaration sur la base de données et d'informations historiques afin de déterminer si la déclaration est véritablement correcte et conforme aux exigences spécifiées.

Note 2 à l'article: La vérification est appliquée aux déclarations concernant des événements qui se sont déjà produits ou des résultats qui ont déjà été obtenus (confirmation de véracité).

Note 3 à l'article: La vérification peut être effectuée sous forme d'évaluation de la conformité et comprendre, de ce fait, la collecte de preuves et la décision qui en découle de confirmer l'allégation en délivrant un avis de vérification. Elle peut également être réalisée sous forme d'activité de détermination contribuant à la collecte de preuves dans le cadre d'une autre évaluation de la conformité, telle que la certification de produits.

[SOURCE: ISO/IEC 17029:2019, 3.3, modifié — La Note 3 à l'article a été remplacée.]

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/f6d22845-b15a-43de-9cce-2bc87f8fb8b2/iso-59040>

4 Abréviations

CMR	Cancérogène, Mutagène ou toxique pour la Reproduction
CER	Crédit d'Énergie Renouvelable
DI	Document Information (information documentée)
DOI	Digital Object Identifier (identifiant numérique d'objet)
FDCP	Fiche de Données de Circularité des Produits
ID	Identifiant
OID	Object Identifier (identifiant d'objet)
PI	Persistent Identifier (identifiant permanent)
PURL	Permanent Uniform Resource Locator (localisateur uniforme de ressource permanent)
UID	Unique Identifier (identifiant unique)